



COMMUNE DE SAINT-SAUFLIEU

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Saint-Sauflieu. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'état dans les quinze jours après la date limite de vote. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025 a été voté le 22 avril 2025, par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de financer une partie du fonds de concours lié aux travaux de la RD 1001 ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I- La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Pour notre commune :

- 1- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et remboursements sur rémunération de personnel. Elles sont estimées à 839 605.06 € dont 55 379.06 € d'excédent 2024 reporté et 2 810.00 euros d'opérations d'ordre.
- 2- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2025 sont estimées à 753 804.06 auxquelles viennent s'ajouter 85 801.00 € d'opérations d'ordre.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement. Il permet d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette (obligation réglementaire) et, pour le surplus, de financer les dépenses d'équipement propres.

Budgétairement, l'autofinancement se traduit par des opérations d'ordre de section à section. Il permet d'analyser la santé financière de la collectivité.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 63 000.00 €.

Les dépenses totales de fonctionnement (réelles et d'ordre) inscrites au budget 2025 sont de 839 605.06 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011-charges à caractère général (charges courantes)	339 867.06 €	013 atténuation de charges	20 345.00 €
012- Charges du Personnel et frais assimilés	286 200.00 €	70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	66 250.00 €
65- Autres charges de gestion courante	114 101.00 €	73- impôts et taxes	511 802.00 €
66-Charges financières	2 308.00 €	74- Dotations subventions et participations	141 414.00 €
67-Charges exceptionnelles	100.00 €	75-Autres produits de gestion courante	41 600.00 €
68- Dotations provisions semi-budgétaires	530.00 €	76- Produits financiers	5.00 €
014-Atténuations de produits	10 698.00 €		
Total dépenses réelles	753 804.06 €	Total recettes réelles- + report du résultat	781 416.00 €
023- Virement à la section d'investissement	63 000.00 €	042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 810.00 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 801.00 €	002 excédent fonctionnement 2022	55 379.06 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	85 801.00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 810.00 €
TOTAL GENERAL	839 605.06 €		839 605.06 €

c) La fiscalité : Les taux des impôts locaux pour 2025

La commune bénéficiera d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) d'un montant de 21 542.00€.

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux de fiscalité votés en 2024 à savoir : taxe foncière (bâti) à 50.39 % (taux qui intègre la part Départementale), taux de taxe foncière (non-bâti) à 40.14 % et taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 20.00% pour l'année 2025.

Ces taux permettront d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111) de la nomenclature M 57 de : 333 858.00 €). A cela vient s'ajouter une somme de 55 818.00 € au titre de la sous compensation de la taxe d'habitation.

d) Les dotations de l'Etat

➤ Les dotations de l'Etat s'élèveront à 113 997.00 € légèrement en baisse par rapport à 2024.

II-La section d'investissement

1) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

2) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16-Emprunts et dettes assimilées	25 474.00 €	10- Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	17 354.00 €
20- Immobilisations incorporelles	0.00€		
21- Immobilisations corporelles	0.00 €	13- Subventions d'investissement	5 367.00 €
Restes à réaliser 2024	66 038.00 €	Restes à réaliser 2024	6 934.00 €
23- Immobilisations en cours	266 238.00 €	16-Emprunt	186 000.00 €
45 Opérations pour compte de tiers	21 000.00 €	45-Total des opérations pour le compte de tiers	21 000.00€
Total dépenses réelles	378 750.00 €	Total recettes réelles-d'investissement	236 655.00 €
040- Opérations d'ordre entre sections	2 810.00 €	021- Virement de la section de fonctionnement	63 000.00 €
		040- Opérations d'ordre transfert entre sections	22 801.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 810.00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement	85 801.00 €
01 Déficit d'investissement reporté	29 603.14	1068- Excédents de fonctionnement	88 707.14 €
TOTAL GENERAL	411 163.14 €		411 163.14 €

1) Les principaux projets de l'année 2025 sont inscrits sur les chapitres suivants

-chapitre 21- immobilisations corporelles :

- Aménagement De la Départementale 1001 : 137 787.00 €
- Effacement réseau route de Rumigny /solde : 3 837.00 €
- Modernisation de l'éclairage public /solde : 4 996.00 €
- Remplacement de matériel incendie : 3 000.00 €
- City Park /solde : 2 548.00 €
- Reprise de concession au cimetière : 4 000.00 €

-chapitre 23- immobilisations en cours

- Rénovation énergétique des bâtiments : 35 625.00 €
- Réhabilitation gendarmerie : 91 528.00 €

III- Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- Section de fonctionnement :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 839 605.06 €

- Section d'investissement

Recettes et dépenses d'investissement : 411 163.14 €

Budget Global 2025 : 1 250 768.20 €

- Etat de la dette :

Le budget principal ne supporte plus que trois emprunts : 3 prêts pour la construction du restaurant scolaire. La phase de désendettement ce poursuit. Le capital restant dû au 01 janvier 2025 est de 78 619.00 €

Fait à SAINT-SAUFLIEU, le 30 avril 2025.

Le Maire,

Magali CONTANT.

